

- Légende**
- Bâtiments
 - Limites parcellaires
 - Bassin versant de la Clarence
 - Cours d'eau
 - Limites communales
 - ▭ Zones soumises à une cote de plancher supérieure à la cote terrain naturel + 20 cm
 - Secteurs de prairie et forêts de pente > à 3 %
 - ▭ Sous bassins versants
 - ☒ Mairie
 - ✠ Bâtiments de culte

